

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 novembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 31 octobre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude	
Etaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i> TEIXEIRA Garry, <i>Excusé</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i>	-- -- -- <i>Pouvoir à BARRIER Charles</i> <i>Pouvoir à CHENEAU Céline</i> <i>Pouvoir à BOCAGE Jean-Yves</i> --

Votants : 15

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Santiana Braud a été désigné pour remplir cette fonction

2025-037 – Demande de subvention Régionale pour l'accessibilité des arrêts de car situés rue Principale

Dans le cadre des travaux d'aménagement qui vont être réalisés dans la Rue Principale, la Région Centre a informé la commune, qu'il était nécessaire de réaliser la mise en accessibilité des 2 arrêts de cars situés Rue Principale (Mairie et Château d'eau, dans les deux sens).

Des travaux complémentaires vont donc être réalisés.

Dans ce contexte, la Région Centre peut subventionner ces travaux à hauteur de 70% du montant HT des travaux.

À ce jour, l'estimation de ces travaux est de : 28 653,16 € HT.

(La Région Centre appliquera le taux de subvention sur 28 653 €).

Après délibération le Conseil Municipal décide par 15 Voix :

- **D'AUTORISER** le Maire à demander une subvention à la Région Centre, afin de réaliser la mise en accessibilité des 2 arrêts de cars situés Rue Principale (Mairie et Château d'eau, dans les deux sens).
- **DE DEMANDER** à la Région Centre, l'autorisation de démarrer ces travaux d'accessibilité, avant la validation du projet par la Commission, compte tenu du planning déjà engagé.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme